



Fiche de sécurité du produit

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification

Nom du produit : PHOSPHATE DISODIQUE ANHYDRE
Numéro de référence : AST10007
Date : 24 avril 2006

Utilisation de la substance ou de la préparation

Ingrédient alimentaire

Identification de la société / entreprise

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP
622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141

Téléphone d'urgence

Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

2. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Phrase de risque</u>
Phosphate disodique dihydraté	10028-24-7	98 +	231-448-7	R36/37/38

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classification CE : aucune
Phrase de sécurité : S26 S36

Effets sur la santé des êtres humains

Un contact avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation. Une inhalation de poussière peut provoquer une toux et des éternuements. Une inhalation peut provoquer une irritation respiratoire. Une ingestion de quantités importantes peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, de vomissements et de diarrhée.

Effets sur l'environnement

Ce produit ne devrait produire aucun effet néfaste significatif sur l'environnement lorsque le mode d'emploi recommandé est respecté.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Général

Le traitement doit consister en une thérapie symptomatique et des soins de soutien. Ce produit peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion de quantité importante.

Contact avec les yeux

Éviter tout contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si besoin, obtenir une assistance médicale. Cette poudre sèche peut provoquer une irritation due à un corps étranger chez certaines personnes.

Contact avec la peau

Retirer ce produit de la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Un contact prolongé avec la poudre sèche peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Inhalation

Une inhalation de la poussière peut provoquer une toux et des éternuements. Sortir immédiatement à l'air libre. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène.

Ingestion

Si la victime est consciente et alerte, lui donner 2 à 4 verres de lait ou d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne PAS provoquer le vomissement. Aucun effet significatif sur la santé ne devrait se produire si de petites quantités (moins d'une bouchée) sont avalées. Une ingestion de grandes quantités peut provoquer une gêne abdominale et une diarrhée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Non combustible.
Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.
Pour éteindre un feu, utiliser un jet d'eau, de la poudre sèche, du dioxyde de carbone ou une mousse appropriée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser

Non combustible.
Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Risques d'exposition

Aucune considération spéciale.

Équipement de protection

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter un système respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Éviter toute exposition superflue et enlever tout produit des yeux, de la peau et des vêtements.

Précautions concernant l'environnement

Petites quantités : Éviter tout déversement dans l'environnement.

Quantités importantes : Éviter tout déversement dans l'environnement – Voir la section 15.

Méthode de nettoyage

Balayer, ramasser à la pelle ou à l'aide d'un aspirateur tout le produit, le sol contaminé et les autres substances contaminées et les placer dans des conteneurs propres et secs en vue d'un enlèvement. Si possible, effectuer le nettoyage à sec. Le produit résiduel peut être rincé avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Manipuler conformément à de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

Éviter tout contact avec les yeux.

Se laver immédiatement les mains après toute manipulation.

Retirer le produit des vêtements.

Mesures techniques

Assurer une ventilation adéquate. L'emploi d'une ventilation mécanique par aspiration localisée est préféré au niveau des sources de contamination de l'air, telles que les équipements de procédé ouverts.

Stockage

Conserver dans un endroit frais et sec pour préserver les performances du produit. Le produit est hygroscopique et doit être stocké dans un endroit sec.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition professionnelle

SAE ACGIH	10 mg/m ³ (inhalable) MPT sur 8 heures, 3 mg/m ³ (respirable) MPT sur 8 heures
LEA OSHA	15 mg/m ³ (poussière totale) MPT sur 8 heures, 5 mg/m ³ (respirable) MPT sur 8 heures

Ni l'OSHA ni l'ACGIH n'a établi de limites d'exposition spécifiques pour ce produit. Cependant, l'OSHA et l'ACGIH ont établi des limites pour les particules qui ne sont soumises à aucune autre réglementation (PNOR) ou à aucune autre classification (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses applicables aux poussières.

Protection respiratoire

Éviter de respirer les poussières du produit. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué tel que celui décrit par la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA ou par la norme européenne EN149. Un système respiratoire antipoussières est recommandé.

Protection des mains / de la peau

Il est recommandé de porter des gants de protection ; se laver soigneusement les mains et laver

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Phosphate disodique anhydre

N° de référence : AST10007

Page 4 sur 7

24 avril 2006

la peau souillée après toute manipulation.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité chimique appropriées, comme le décrit la réglementation de protection des yeux et du visage 29 CFR 1910.133 de l'OSHA ou la norme européenne EN166.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Informations générales

Formule chimique : Na_2HPO_4
Forme : Cristaux
Couleur : Blanc
Odeur : Inodore

Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement

pH : 9,0 (en tant que solution à 1 %)
Densité de vapeur : 4,9
Poids spécifique : 1,679
Point de fusion : 243 – 245 °C
Solubilité dans l'eau : (g/100 g H₂O) : 1,7 à 0 °C
11,5 à 25 °C
51,7 à 40 °C
78,8 à 60 °C
102,4 à 100 °C

REMARQUE : Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le produit testé, mais peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être considérées comme une analyse garantie d'un lot spécifique, ni comme spécifications pour le produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Le conserver dans un endroit frais et sec pour préserver ses performances.

Conditions à éviter

Le produit est hygroscopique. Le stocker dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité.

Produits à éviter

Incompatible avec les acides, les alcaloïdes, l'acétate de plomb, l'antipyrine, l'hydrate de chloral, le resorcinol et le pyrogallol.

Produits de décomposition dangereux

Des oxydes de sodium et de phosphore peuvent être formés lorsque le produit est chauffé jusqu'à la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de laboratoire

Les résultats d'études réalisées par ICL Performance Products LP sur des animaux à l'aide d'une dose unique (aiguë) de ce produit sont donnés ci-dessous :

Oral - rat DL50 : 5950 mg/kg ; pratiquement non toxique

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Phosphate disodique anhydre

Page 5 sur 7

N° de référence : AST10007

24 avril 2006

Dermique – lapin DL50 : > 7940 mg/kg ; pratiquement non toxique
Irritation des yeux – lapin : 4,2/110,0 ; provoque une légère irritation
Irritation de la peau – lapin : 0,0/8,0 (exposition de 24 heures) ; ne provoque aucune irritation

Test de corrosion de la peau du
DOT – lapin (exposition de 4 heures) : pas corrosif

La poudre sèche ou les granulés peuvent provoquer une irritation due à un corps étranger chez certaines personnes. Un contact prolongé avec la poudre sèche peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau. Compte tenu de l'alcalinité élevée de ce produit, un contact prolongé avec les yeux ou la peau peut provoquer une légère irritation. Il a été signalé qu'une inhalation de poussière peut avoir un léger effet desséchant sur les membranes des voies respiratoires des ouvriers exposés. Une inhalation excessive de poussière peut provoquer une gêne et une obstruction mécanique de la respiration.

Les phosphates de sodium ont été utilisés en tant qu'agents thérapeutiques dans des préparations médicinales pour leurs effets laxatifs. Ces sels de phosphate sont incomplètement absorbés dans les voies intestinales. En raison de leur activité osmotique, ils attirent de l'eau dans l'intestin et donnent lieu à une purge.

Ce produit (sous formes anhydre et hydratée) n'a produit aucun changement génétique lors de tests standard utilisant des cellules bactériennes.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité envers l'environnement

Ce produit (sous formes anhydre et hydratée) n'a produit aucun changement génétique lors de tests standard utilisant des cellules bactériennes.

Truite arc-en-ciel, *Menidia beryllina* et mysis effilée : 96 heures, CL50 > 100 mg/l, non toxique.
[FMC I89-1085, 1086 et 1087]

Daphnia magna : 48 heures, CE50 > 100 mg/l, non toxique. [FMC I89-1088]

Aucune donnée concernant la toxicité envers les algues n'est disponible pour ce produit.

Sort dans l'environnement

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme éléments nutritifs essentiels. Les phosphates peuvent également former des précipités, généralement avec du calcium ou du magnésium. Les composés résultants sont insolubles dans l'eau et deviennent partie du sol ou des sédiments. Le terme « biodégradabilité », en tant que tel, n'est pas applicable à des composés inorganiques.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Numéro du catalogue de déchets européen

Inconnu

Considérations concernant l'élimination des déchets

Ce produit, lorsqu'il est jeté, n'est pas un déchet dangereux, tel que ce terme est défini par le Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261. Le produit sec peut être mis en décharge ou recyclé conformément aux réglementations locales, provinciales et gouvernementales. Consulter un avocat ou les autorités réglementaires compétentes pour plus d'informations concernant l'élimination de ces déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Phosphate disodique anhydre

Page 6 sur 7

N° de référence : AST10007

24 avril 2006

Les données qui figurent dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement. Veuillez appliquer les réglementations appropriées pour affecter la classification appropriée à votre expédition pour le transport.

Route / rail, mer et air

IMDG / UN	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a., UN 3077, classe 9, groupe d'emballage III
ICAO / IATA - Avion de passagers	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a., UN 3077, classe 9, groupe d'emballage III
RID / ADR	Inconnu
TMD du Canada	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a., UN 3077, classe 9, groupe d'emballage III ⁺
MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (contient du phosphate de sodium dibasique), UN 3077, 9, groupe d'emballage III ⁺

+ S'applique uniquement aux colis contenant une quantité supérieure ou égale à la limite à déclarer de 230 kg.

* S'applique uniquement à un colis contenant une quantité supérieure ou égale à la quantité à déclarer (QD) de 5000 livres (2270 kg).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquette CE

Symbole de danger :	Aucun
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36	Porter un vêtement de protection approprié

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis :	Listé
LIDS du Canada :	Listé
CE :	Listé
Japon	Listé
Australie	Listé
Corée	Listé
Philippines	Listé
Chine	Listé

Classification du SIMDUT Pas contrôlé

Notification de dangers selon le SARA

Catégories de danger selon les règles du Title III (40 CFR 370) : Sans objet

Section 302 Substances extrêmement dangereuses : Sans objet

Section 313 Substance(s) chimique(s) toxique(s) : Sans objet

Quantité à déclarer selon le CERCLA : 5000 livres (2270 kg). QD du phosphate de sodium dibasique

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit :Phosphate disodique anhydre

N° de référence :AST10007

Page 7 sur 7

24 avril 2006

	<u>Santé</u>	<u>Feu</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Informations supplémentaires</u>
Classification NFPA suggérée	1	0	0	
Classification HMIS suggérée	1	0	0	E E = lunettes de sécurité, gants, système respiratoire antipoussières

Raison de la révision : Section révisée 1.

Remplace la fiche de sécurité datée de : 01 novembre 2005.

Rédigé conformément à la Directive 2001/58/EC de la CEE.

Bien que les informations et recommandations fournies dans ce document (ci-après appelées « Informations ») soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date de rédaction, ICL Performance Products LP ne garantit en aucune manière qu'elles soient complètes ou exactes. Les informations sont fournies sous la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes avant l'emploi si elles sont adaptées à l'usage qu'elles veulent en faire. ICL Performance Products LP ne sera en aucun cas responsable de quelque dégât que ce soit résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance placée dans celles-ci. AUCUNE ATTESTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE LE PRODUIT EST PROPRE À LA VENTE OU ADAPTÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST ACCORDÉE ICI VIS-À-VIS DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES INFORMATIONS.

AST10007.1613.doc